

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 décembre 2020 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves attachés d'administration hospitalière**

NOR : SSAN2030583A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;  
Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation ;  
Vu l'arrêté du 5 mars 2020 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière au titre de l'année 2020 est composé comme suit :

Mme Katia JULIENNE, directrice générale de l'offre de soins, présidente, ou son représentant ;  
Mme Eve PARIER, directrice générale du Centre national de gestion ou son représentant ;  
Mme Françoise SCHAETZEL, représentante de l'inspection générale des affaires sociales ;  
M. Michel LOUAZEL, professeur et directeur de l'Institut du management à l'école des hautes études en santé publique de Rennes ;  
M. Frédéric RIMATTEI, directeur d'hôpital, directeur général adjoint au centre hospitalier universitaire de Rennes ;  
M. Nicolas SIRVEN, professeur des universités, Institut du management à l'école des hautes études en santé publique ;  
Mme Lydia LACOUR, responsable de la formation des élèves attachés d'administration hospitalière, représentant le directeur de l'école des hautes études en santé publique ;  
M. Antoine LORTET, attaché d'administration hospitalière au sein de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et directeur du centre de santé Saint Vincent de Paul ;  
Mme Karine PIQUET, attachée d'administration hospitalière à l'institut médico-éducatif d'Allouvry ;  
Mme Julie PERODEAU, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier universitaire de Rennes.

#### Article 2

Le secrétariat du jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière est assuré par l'école des hautes études en santé publique.

#### Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la santé.

Fait le 11 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
KATIA JULIENNE